

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2020

La séance s'est ouverte à 20h40.

Date de convocation : 27/01/2020

Présents : GUYOT R. – ARNAUD I. - CHILLET M. – POULAT P. - SABY D. – MAITRE M.J. - PITAVAL J.L. – BLANC P. – FAYOLLE V. – SAFAR I. – SEVE L. - COURTET S.- BAZIN R. - VILLEMAGNE S.

Absents excusés : HERRENBERGER F. – THIZY S.

Absent : DUPRE Y.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe MAITRE

DEL2020-02-01 : Démission de M. Fabrice HERRENBERGER 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier de la PREFECTURE DE LA LOIRE précisant que par lettre du 10 janvier 2020, elle accepte la démission qui devient définitive en application de l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Il a rappelé comme l'indique le courrier que du fait de cette vacance d'adjoint, il appartient au conseil municipal de décider ou non de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **A DECIDE** de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint malgré la vacance d'adjoint.

DEL2020-02-02 ; DEL2019-12-01 : Complément de précisions sur l'exécution du budget avant son vote

Il a été rappelé la délibération d'ores et déjà approuvée en décembre 2019 quant à l'autorisation de mouvementer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire a précisé qu'il convient d'indiquer les montants et l'affectation des crédits par budget.

Aussi, cette délibération vient compléter la délibération numérotée DEL2019-12-01 comme suit :

BUDGET COMMUNAL :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 456 716.00 €

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal

de faire application de cet article à hauteur maximale de 114 179 €, soit 25% de 456 716.00 € €.

Les principales dépenses d'investissement concerneront :

- l'acquisition d'un terrain pour agrandissement du cimetière c/2111
- l'acquisition d'une étrave c/2158

BUDGET ESPACE MEDICO COMMERCIAL :

- Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 34 891.69 €
- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 8 722.92 €, soit 25% de 34 891.69 €.

Les dépenses d'investissement qui pourront être concernées seront liées à des aménagements de l'espace médico commercial.

BUDGET ATELIER RELAIS :

- Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = NEANT

Aucune dépense d'investissement ne pourra être votée avant le vote du budget primitif 2020 de l'atelier relais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A DECIDE** à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DEL2020-02-03 : Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes au titre du « Bonus Ruralité »

Monsieur le Maire a présenté le dispositif de la Région Rhône-Alpes permettant d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement pour des travaux d'un montant minimum de 3 000 € HT.

Après concertation sur les points identifiés en commission bâtiment, il a été décidé de retenir les travaux suivants : le changement des huisseries de la mairie actuellement en bois et très vieillissantes, n'assurant plus une isolation correcte de la mairie et entraînant une perte de chaleur indéniable.

Monsieur le Maire a proposé qu'il soit déposé une demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes au titre du « Bonus Ruralité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire a présenté le dispositif du SIEL permettant d'aider et de soutenir financièrement les projets de rénovations énergétiques sur les bâtiments publics. En tant qu'adhérents SAGE, Monsieur le Maire a rappelé que nous pouvons déposer un dossier dans le cadre de cette démarche et bénéficier de conditions favorables.

Après concertation sur les points identifiés en commission bâtiment, il a été décidé de retenir les travaux suivants : le changement des huisseries de la mairie actuellement en bois et très vieillissantes, n'assurant plus une isolation correcte de la mairie et entraînant une perte de chaleur indéniable.

Monsieur le Maire a proposé qu'il soit déposé une demande de subvention auprès du SIEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention auprès du SIEL.

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la rencontre du jour par rapport au projet de résidence pour personnes âgées présenté par l'Armée du Salut et la Sarrazinière.
- Infos sur recensement de la population : il touche à sa fin. Les personnes n'ayant pas encore effectué leurs démarches doivent s'y conformer dès à présent afin que la clôture se fasse dans de bonnes conditions.
- Enquête sur « Comment vous déplacez-vous » : enquête mobilité certifiée CEREMA portant sur le territoire de ST ETIENNE / LOIRE SUD / PILAT : il a été rappelé qu'en effet les habitants de ST CHRISTO peuvent être contactés par les enquêteurs jusqu'au 4 avril 2020 soit par téléphone ou directement à domicile
- Fibre : création de réseaux entre les communes de ST CHRISTO EN JAREZ et VALFLEURY afin d'assurer la desserte de la fibre. Les travaux sont actuellement en cours et nécessitent notamment la fermeture provisoire de rues. Nous remercions les riverains de leur patience quant à la gêne occasionnée pour leur déplacement durant les travaux. Nous comptons sur leur collaboration.
- Assises territoriales de la sécurité intérieure :

Face aux nouveaux enjeux de sécurité liés à l'évolution de la société et à la transformation numérique, le ministre de l'Intérieur a souhaité la rédaction collaborative du nouveau Livre Blanc de la sécurité intérieure.

Cette réflexion repose sur une concertation nationale et sur la tenue d'assises territoriales de la sécurité intérieure.

Ces assises, qui peuvent prendre plusieurs formes, ont pour objectif de consulter au niveau local un large panel de partenaires afin de contribuer à la réflexion des groupes de travail institués au niveau national.

Les thèmes prioritairement ciblés sont les suivants :

- l'organisation territoriale des forces ;
- les partenariats pour un continuum de sécurités ;
- l'adoption des nouvelles technologies au service des populations.

Dans la Loire, une consultation en ligne est ouverte au grand public, aux élus, et à toute personne ou entité désireuse d'apporter sa participation sur ce sujet. Elle prend la forme d'un formulaire qui est disponible sur le site internet des services de l'État dont le lien d'accès est le suivant:

<http://www.loire.gouv.fr/consultation-sur-le-livre-blanc-de-la-securite-a7373.html>

Vous êtes cordialement invités à y déposer vos éventuelles contributions.

AGENDA

- Planning tenue des bureaux de vote : circulation d'un tableau permettant l'inscription des élus
- Commissions vie associative : 06 février 2020 et urbanisme : 10 février 2020
- Vendredi 7 février 2020 : fleurissement + soirée réchauffement climatique et présentation projet Sénégal à EVA à partir de 19h30
- Grand prix cycliste le 28/03/2020

La séance a été levée à 21h40



Affiché le 05/02/2020

Le Maire,

R. GUYOT